

Fiches action

Septembre 2023





LA DIFFICULTÉ DE MISE EN OEUVRE



Difficulté forte.



Difficulté moyenne.



Aucune difficulté particulière.

LE COÛT ÉVALUÉ DE L'ACTION



Coût supérieur à 100 000 € par an.



Coût compris entre 20 000 € et 100 000 € par an.



Coût inférieur à 20 000 € par an.

LE NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION



Long terme : action proposée par les acteurs du territoire, les experts ou les services de la communauté de Communes.



Moyen terme : action en projet ou actuellement à l'étude.



Court terme : action en cours de réalisation ou terminée

L'EFFICACITÉ CARBONE



Oui ou Non

Action 0 : Qualité de l'air

La thématique qualité de l'air est traitée dans l'axe 2, thématique 3 sur des aspects précis mais elle demeure également présente dans de multiples actions.

La qualité de l'air reste un enjeu important sur les territoires ruraux et doit être préservée.

Elle est traitée de façon transversale au travers des différents axes et actions. Ces actions répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic, notamment les émissions fossiles liées à la mobilité et les émissions résidentielles générées par l'ancienneté des modes de chauffage au bois.

Ainsi, dans chaque fiche action, une case « impact sur la qualité de l'air » a été ajoutée afin d'identifier les effets directs ou indirects de chaque action sur la qualité de l'air.



A1.1 Maîtriser les consommations énergétiques

Action 1 : Favoriser la rénovation du parc des logements privés



PORTEURS :

Guichet unique de l'habitat : PETR Val de Lorraine

Règlement d'aides + ateliers : CC Mad & Moselle

PARTENAIRES : PETR Val de Lorraine, CAMEL, LER, ALEC 57, ALEC 54

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est notamment de diminuer la précarité énergétique sur le territoire. L'objectif est aussi de fournir des outils opérationnels aux habitants et porteurs de projet pour la réalisation de leurs travaux.

L'objectif régional est de rénover 40% du parc résidentiel en BBC d'ici 2030 et 100% d'ici 2050, conformément à la loi TECV. Ainsi, à l'échelle du territoire Mad & Moselle, cela représenterait 3 560 logements BBC en 2030 et 8 900 logements BBC en 2050.

Pilotage de l'action

Mise en place d'un guichet unique de l'habitat à l'échelle du PETR Val de Lorraine dans le cadre du programme SARE

- Favoriser l'accès à l'information et aux financements sur la rénovation globales et performante des bâtiments et accompagner les démarches
- Inciter au remplacement des équipements de chauffage pour de plus performants
- Inciter à l'utilisation d'éco-matériaux, de matériaux biosourcés, des énergies renouvelables et de récupération

Poursuivre la politique de rénovation des logements (OPAH) – 2022-2023

- Règlement d'aides via l'OPAH
- Continuer les actions de sensibilisation des occupants des logements après rénovation
- Introduction des dispositions permettant de favoriser la requalification et l'amélioration du bâti existant, notamment en levant les freins à l'isolation par l'extérieur et en permettant la production d'énergie renouvelable dans le PLUi

Atelier de sensibilisation des habitants

- Réaliser des campagnes de thermographies pour diagnostiquer les bâtiments énergivores
- Ateliers réguliers de sensibilisation la population à la rénovation énergétique (1 fois tous les 2 mois avec LER)
- Entretien privé (téléphonique ou sur place)



A1.1 Maîtriser les consommations énergétiques

Action 2 : Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti public



PORTEURS :

CC Mad & Moselle – Service urbanisme & habitat et Service Développement Durable – CEP

PARTENAIRES : ADEME, REGION GRAND EST, FNCCR

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est notamment de diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics sur le territoire en passant par la sobriété et l'efficacité énergétique.

Pilotage de l'action

Suivre les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine public (bâtiments communaux et intercommunaux) – en cours

- Réaliser un inventaire et une analyse du patrimoine bâti
- Etablir un bilan sur 3 ans d'historique de factures
- Etablir un plan d'action et accompagner les communes dans leurs projets de rénovation
- Sensibiliser et former les élus, agents et usagers des bâtiments

Mise en place de règlements d'aide pour favoriser la rénovation énergétique des logements communaux – nouvelle action

- Recensement des logements communaux et intercommunaux
- Analyse des consommations et dépenses énergétiques
- Encourager la rénovation énergétique
- Réflexion sur la mise en place d'un règlement d'aides

Accompagnement des communes dans leurs projets relatifs à la rénovation énergétique et l'adaptation des bâtiments au changement climatique – en cours

- Préconisations ; fiches techniques/conseils ; mise en contacts avec les interlocuteurs ; aide au montage des dossiers
- Communication régulière sur les aides financières mobilisables
- Communication sur des pratiques vertueuses nécessitant pas/peu d'investissement
- Groupement de commandes : audits énergétiques, ...



A1.1 Maîtriser les consommations énergétiques

Action 3 : Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public



PORTEUR :

CC Mad & Moselle

PARTENAIRES : Pas de partenaire identifié

Objectif de l'action

Cette action a un objectif double, celui de diminuer les consommations d'électricité et donc les dépenses énergétiques des communes, mais aussi de limiter les impacts sur la biodiversité.

Pilotage de l'action

Accompagner les communes pour continuer le remplacement des éclairages énergivores et/ou générant de la pollution lumineuse

- Recensement des communes ayant renouvelées leur éclairage public
- Encourager le renouvellement en LED (accompagnement montage dossiers, recherche de financements, ...)

Accompagner les communes vers la continuité/le déploiement de l'extinction de l'éclairage public, dans la mesure du possible (en privilégiant la sécurité) sur des plages variables et/ou nuits ou l'abaissement

- Analyse technique et financière
- Enquête publique (facultatif).
- Délibération de la commune et arrêté du maire
- Information de la population
- Pose de la signalisation



A1.2 Favoriser la production d'EnR sur le territoire

Action 4 : Développement de l'énergie solaire sur le territoire et de l'éolien

PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service développement durable - Energie, les communes

PARTENAIRES : PNRL, PETR, LER, Région Grand Est & ADEME, Les Générateurs

Objectif de l'action

Solaire :

Porter à 50 GWh la production d'énergie à partir du solaire d'ici 2030

Eolien :

L'objectif d'ici 2026 est la mise en état de fonctionnement de 5 éoliennes de 4 MW environ, soit environ une puissance installée de 20 MW. L'objectif d'ici 2050 est de tripler la production de 2026.

Pilotage de l'action

Développement du cadastre solaire à l'échelle du PETR Val de Lorraine –

réalisé : identifier le potentiel d'énergie solaire sur tous les toits

Encourager le développement du solaire sur les bâtiments publics (communaux et intercommunaux) – en cours de réflexion

- Etude de faisabilité sur la mise en place de panneaux solaires sur les toitures public (réflexion sur le devenir des églises)

Développement du solaire photovoltaïque au sol à l'échelle du PETR Val de Lorraine

- Recensement des terrains favorables
- Etude de pré-faisabilité sur ces terrains
- Montage du cahier des charges pour mise en concurrence des développeurs, aide à la sélection
- Accompagnement du projet

Accompagner les communes dans leur projet éolien

- Mise en place d'un guide pour les communes : aspects environnementaux, économiques et sociaux, biodiversité, paysage, coût du projet, encourager les projets participatifs, ...
- Accompagner les communes qui se font démarcher pour donner suite ou non au projet proposé et travaillé avec le développeur



A1.2 Favoriser la production d'EnR sur le territoire

Action 5 : Maîtriser la filière bois-énergie



PORTEURS :

Entreprises du territoire

Règlement d'aides + ateliers : CC Mad & Moselle

PARTENAIRES : Acteurs de gestion de la forêt : ONF, CRPF, privés

Acteurs de la transformation : bûcherons, entreprises de scierie, ...

Acteurs d'usage : riverains, habitants, touristes, chasseurs, ...

Objectif de l'action

Développer la filière bois-énergie dans une logique de gestion durable de la ressource en bois en lien avec les autres filières du bois.

Pilotage de l'action

Valoriser le bois coupé vers le bois énergie (valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie)

- Identification des besoins
- Identification des ressources bois disponibles en tenant compte des autres enjeux forestiers, etc ...)
- Dimensionnement des installations en fonction des besoins
- Remplacement et création d'installations performantes
- Privilégier des travaux de rénovation pour améliorer la performance énergétique des bâtiments avant toute installation



A1.2 Favoriser la production d'EnR sur le territoire

Action 6 : Encourager le développement de filières d'énergies renouvelables



PORTEURS :

Etude sur la géothermie : CC Mad & Moselle - Service Développement Durable

Participation à l'étude sur l'hydrogène : Pays Terres de Lorraine

Participation à l'étude sur la méthanisation : PNRL & Service DD

PARTENAIRES : Chambre d'agriculture 54, PNRL, PETR

Objectif de l'action

Développer la production d'énergie renouvelable à partir de la méthanisation, développer ou contribuer au déploiement de l'Hydrogène sur le territoire et développer la production d'énergie à partir de la géothermie.

Pilotage de l'action

Etude sur la géothermie

- Faire une étude sur les potentiels de la géothermie sur le territoire
- Création d'un partenariat avec LER (un acteur dédié à la géothermie)
- Accompagner le déploiement de cette EnR

Participation à l'étude sur l'hydrogène

- Développement de l'hydrogène sur le Pays Terres de Lorraine, suivi du projet et vérifier la faisabilité sur le territoire de Mad & Moselle

Participation à l'étude sur la méthanisation (PNRL)

- Faciliter des projets de méthanisation de déchets de l'industrie agro-alimentaire et/ou agricole sur le territoire ou à proximité
- Participer aux échanges avec le PNRL sur les projets de méthanisation



A1.2 Favoriser la production d'EnR sur le territoire

Action 7 : Soutien au développement des projets citoyens



PORTEUR :

Service développement durable

PARTENAIRES : LER, PNRL, PETR Val de Lorraine, ENERGIEST111 & LORSOLEIL

Objectif de l'action

Faire émerger des projets d'ENR citoyens ou collectif

Pilotage de l'action

Poursuivre les réunions publiques de sensibilisation

- Organisation de réunions publiques sur la thématique des projets d'énergies renouvelables citoyens en partenariat du PNRL, LER avec des exemples concrets de projets émergents : ENERGIEST111 et LORSOLEIL

Organisation de visite de sites similaires

Accompagnement dans le montage des projets et soutien financier



A1.2 Favoriser la production d'EnR sur le territoire

Action 8 : Encourager le développement des réseaux de chaleur et de froid



PORTEUR :

Service développement durable

PARTENAIRES : PNRL, PETR, CAUE, ADEME®ION GRAND EST, communes

Objectif de l'action

Promouvoir l'utilisation d'énergie renouvelable dans les réseaux de chaleur

Pilotage de l'action

Développement du réseau de chaleur sur la commune de Thiaucourt

- 5 bâtiments concernés
- Utilisation d'au moins 80% d'énergie renouvelable (bois)

Accompagner le développement de réseau de chaleur sur le territoire

- Communication sur les bonnes pratiques
- Fiches techniques
- Aides au montage des dossiers (études, subventions, ...)



A1.2 Favoriser la production d'EnR sur le territoire

Action 9 : Poursuite du règlement d'aides aux EnR de la CCM&M pour les projets de particuliers



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Urbanisme-Habitat, Service Développement Durable - ENERGIE

PARTENAIRES : EIE, ALEC du Pays Messin, CAMEL, CAUE

Objectif de l'action

La CCM&M souhaite favoriser la mise en place de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire à base d'EnR, ainsi que la baisse des consommations énergétiques en incitant à la production d'énergie décentralisée pour l'autoconsommation.

Pilotage de l'action

Règlement d'aides aux EnR de la Communauté de Communes pour les projets de particuliers

- **Renseignement et bilan thermique** : lorsqu'un propriétaire souhaite réaliser des travaux, celui-ci doit fournir des informations concernant l'isolation de l'enveloppe de son logement
- **Participation aux ateliers énergies & développement durable** : pour être éligible, les propriétaires engagés dans la démarche doivent participer à un atelier Energie & Développement Durable.

Travaux subventionnables

- Systèmes de chauffage à énergies renouvelables : PAC AIR/EAU, EAU/EAU, géothermique SOL/EAU, poêle à bois, chaudière biomasse, système solaire combiné
- Production d'eau chaude sanitaire à partir d'énergies renouvelables : chauffe-eau thermique, chauffe-eau thermodynamique (air/eau ou géothermie)
- Photovoltaïque en toiture dans la limite de 3kWc
- L'isolation utilisant des matériaux éco-responsables : laine de bois, chanvre, laine de coton, liège, laine de mouton, ouate de cellulose ...)



A1.3 Réduire l'impact climatique des transports

Action 10 : Développement des mobilités douces (ref. Plan mobilité)



PORTEURS :

Fiche action n°4 - Création, balisage et entretien de sentiers VTT et de circuits vélo sur route - CCM&M / Communes / PETR Val de Lorraine

Fiche action n°8 - Chantiers pilotes pour l'accessibilité cyclable des établissements scolaires - PETR Val de Lorraine

PARTENAIRES : Fiche n°1 - Résorption des points noirs sur vélo route V50 - PETR Val de Lorraine, MATEC, CD57

Fiche n°2 - Création de voies vertes -PETR Val de Lorraine, VMA Grand Est

Fiche n°4 - Création, balisage et entretien de sentiers VTT et de circuits vélo sur route - Mad&Moselle Singletrack, VMA Grand Est, ASPTT Metz Métropole

Fiche n°6 - Mise en place de compteurs de fréquentation cyclable - Comité d'itinéraire V50, CD54

Fiche n°7 - Règlement d'aides financières pour l'équipement cyclable - PETR Val de Lorraine, Moselle attractivité

Fiche n°8 - Chantiers pilotes pour l'accessibilité cyclable des établissements scolaires - Etablissements scolaires, communes

Objectif de l'action

Augmenter les déplacements à vélo et les déplacements à pied.

Cette ambition passe en priorité par l'aménagement de l'espace public : tout projet de renouvellement urbain est l'occasion de donner leur place aux modes actifs avec des infrastructures sécurisées et agréables à pratiquer.

Pilotage de l'action

Fiche action n°1 - Résorption des points noirs sur vélo route V50 -

Fiche action n°2 - Création de voies vertes

Fiche action n°4 - Création, balisage et entretien de sentiers VTT et de circuits vélo sur route

Fiche action n°6 - Mise en place de compteurs de fréquentation cyclable

Fiche action n°7 - Règlement d'aides financières pour l'équipement cyclable

Fiche action n°8 - Chantiers pilotes pour l'accessibilité cyclable des établissements scolaires

Fiche action n°9 - Animation et apprentissage à destination de la jeunesse



A1.3 Réduire l'impact climatique des transports

Action 11 : Promouvoir le co-voiturage



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement durable et mobilité

PARTENAIRES : PETR Val de Lorraine, PNRL

Objectif de l'action

Réduire la part modale de la voiture individuelle
 Viser la part modale du covoiturage à 7 % d'ici 2026,

Pilotage de l'action

Fiche action n°13 – Mobilité solidaire – expérimentation

Une offre de transport par des habitants bénévoles pour des habitants ayant des difficultés de déplacement pour se rendre dans les établissements de santé, en courses, ... (de 0,20 à 0,4 € du km sous conditions de ressources pour l'utilisateur et défraiement du conducteur bénévole de 0,40 €/km (reste à charge après déduction subventions, pris par le CCM&M))

Fiche action n°14 - Développement du covoiturage

- 3 sites identifiés : Bernécourt, Mars-la-Tour et Arnaville : création d'un parking + équipement d'une borne de recharge - réalisé
- Etude par le PETR pour le développement d'applications mobiles spécialisées dans le covoiturage telles que Klaxit – réalisé
- Développement de lignes de co-voiturage à l'échelle du PETR – en cours de réflexion



A1.3 Réduire l'impact climatique des transports

Action 12 : Mobilité « partagée » (ref. Plan mobilité)



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement durable et mobilité

PARTENAIRES : Région Grand Est, PETR Val de Lorraine

Objectif de l'action

Objectifs : diminuer la consommation énergétique du secteur des transports (-31,56% par rapport à 2012 pour 2050) et diminuer les émissions de GES

Pilotage de l'action

Fiche action n°12 – Transport à la demande

- Rejoindre depuis le domicile un bourg offrant les services publics, de santé, de loisirs, ... sur réservation préalable la veille auprès de la CCM&M (2€ l'aller, 3€ l'aller-retour)
- 7 lignes régulières
- 3 lignes saisonnières pour aller à la Madine
- Lignes ponctuelles : exemple pour la vaccination contre la COVID19

Fiche action n°15 – Ligne régulière de transport

- Résultats de la première année d'expérimentation (Automne 2022)
- Réflexion pour pérenniser la ligne



A1.3 Réduire l'impact climatique des transports

Action 13 : Privilégier les véhicules moins polluants



PORTEURS :

SDE 54 – Communes

PARTENAIRES : CC Mad & Moselle pour notre territoire

Objectif de l'action

Diminuer la consommation énergétique du secteur des transports (-31,56% par rapport à 2012 pour 2050) et diminuer les émissions de GES

Pilotage de l'action

Schéma des bornes de recharge électrique

- Etude en cours par le SDE54 (2022)
- Déploiement pour 2023-2024

Réflexion en fonction sur l'installation de bornes par les communes selon le schéma



A2.1 Un aménagement durable du territoire

Action 14 : Intégrer dans le PLUi les différents enjeux de l'adaptation



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Urbanisme & Habitat - PLUi

PARTENAIRES : Aguram

Objectif de l'action

Concevoir avec l'ensemble des communes l'avenir du territoire, son développement, son aménagement en utilisant le levier du plan local d'urbanisme intercommunal pour éviter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols, la disparition des surfaces agricoles autour des villages et centres-bourgs tout en sauvegardant la biodiversité.

Pilotage de l'action

1. En amont, et sur la base des outils et des diagnostics, identifier l'ensemble des problématiques à prendre en compte dans le PLUi - réalisé
2. Par problématiques, identifier les bonnes pratiques pour un aménagement durable du territoire - en cours dans le cadre de l'élaboration du PADD (ateliers sectoriels).
3. Intégrer les enjeux majeurs d'adaptation climatique dans le processus du future PLUi notamment sur les zones les plus sensibles, en concertation avec les acteurs concernés - en cours



A2.1 Un aménagement durable du territoire

Action 15 : Privilégier le renouvellement de la ville sur la ville pour limiter l'étalement urbain et reconquérir les friches urbaines et industrielles (ZAN)



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service urbanisme & habitat

Fiche action n°5 (plan de mobilité) :

PETR & CC Mad & Moselle

PARTENAIRES : EPFGE, ANAH, CD54, AGURAM, MMD54, PNR, CAUE 54, CAUE 57, CDC Biodiversité

Fiche action n°5 (plan de mobilité) :

Communes, PETR, entreprises et services locaux

Objectif de l'action

La finalité du projet est de concevoir et proposer des scénarii d'aménagement du territoire permettant de desimpermeabiliser voire desartificialiser des espaces artificialisés prioritaires.

Pilotage de l'action

Mettre en place une politique foncière sur chaque commune via le PLUi

favoriser le renouvellement urbain, favoriser la densification des potentiels urbains existants (dents creuses, friche, bâtiments mutables)

- Optimiser les capacités du parc existant : lutte contre la vacance des logements

- Sensibiliser à l'aménagement durable des territoires :

- Programme Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : inventaire intercommunal des surfaces à désimpermeabiliser, voire à désartificialiser préférentiellement au regard des enjeux environnementaux notamment liés aux continuités écologiques, hydrauliques, paysagères et urbaines

Fiche action n°5 (plan de mobilité) – Collectivités exemplaires : prise en compte systématique du vélo dans les aménagements (PLUi), achats d'équipements et contrats de services de transport

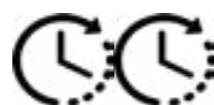
- Préconiser et inciter les collectivités à prévoir la présence du vélo d'une part lors de leurs travaux sur patrimoine ou aménagements urbains (sécurité, voie, range vélo, ...) via le PLUi

- Inciter les acteurs locaux à adopter leurs services à la pratique cyclable

- Etude de localisation des services cyclistes pour accompagner et permettre le changement modal des déplacements courts vers le vélo

A2.1 Un aménagement durable du territoire

Action 16 : Gestion des eaux pluviales



PORTEURS :

CC Mad & Moselle – Service urbanisme et habitat et Service Développement Durable

PARTENAIRES : Agence de l'eau, Syndicat des eaux, Communes, habitants, entreprises, ...

Objectif de l'action

Limiter les consommations et le gaspillage d'eau en agissant sur les leviers des comportements des usagers ainsi que sur les infrastructures et la mise à niveau des équipements publics

Pilotage de l'action

Prise en compte dans les documents d'urbanisme de la gestion des eaux pluviales

- Réflexion sur l'obligation de prévoir une gestion des eaux pluviales à chaque permis de construire
- Limiter l'artificialisation des sols : recommandations aux communes de limiter l'imperméabilisation des sols et de laisser un espace suffisant autour des rivières (débord)

Animation et sensibilisation à la réduction du gaspillage d'eau

- Mise à disposition des ménages d'un récupérateur d'eau de pluie (1 500 L)
- Ecogestes pour réduire la consommation d'eau et la réutiliser quand cela est possible : diffusion sur les réseaux sociaux, intégration dans les ateliers développement durable (cf. action 40 et 42)

A2.1 Un aménagement durable du territoire

Action 17 : Renforcer les dispositifs de réponse aux risques et aux événements climatiques extrêmes



PORTEURS :

Communes, services de l'Etat

PARTENAIRES : Intercommunalité, Conseil départemental 54 et 57

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de préserver le territoire et ses habitants face à ces risques climatiques

Pilotage de l'action

Approfondir et faire partager les connaissances sur la vulnérabilité locale et les activités-clés sujettes aux risques

- Poursuivre la veille sur l'évolution des connaissances nationales et internationales afin de les valoriser sur le territoire.
- Identifier et cartographier des zones sensibles aux effets du changement climatique : ruissellement urbain, îlots de chaleur...
- Identifier des équipements plus particulièrement vulnérables à protéger (postes électriques, stations de relevage eaux usées...)

Renforcer la prise en compte des risques des citoyens

- Rendre visible le risque (ex : repère de crues pour le risque inondation, cartographie des îlots de chaleur urbains...)
- Communiquer sur les bonnes pratiques à adopter, en période d'alerte (tempête, orages, canicules, pics de pollution...) via l'ensemble des canaux (panneaux à message variable, envoi de SMS sur inscription...)
- Faire connaître et actualiser à une fréquence régulière les dispositifs de gestion de crise existant (Plan communal de sauvegarde, Plans particuliers d'intervention...)
- Exploiter et développer l'utilisation d'un registre des personnes vulnérables.
- Mettre en place un plan de continuité de l'activité du territoire en cas d'événement extrême



A2.2. Un territoire qui préserve sa biodiversité et ses ressources naturelles

Action 18 : Végétalisation et gestion différenciée (PPP&B)



PORTEURS :

CC Mad & Moselle

PARTENAIRES : PNRL, CPIE MEUSE, Chambres d'agriculture de Moselle et de Meurthe et Moselle, APICOOOL, CENL, TORCOL, FREDON

Objectif de l'action

Augmenter la végétation permet de stocker du carbone et donc de compenser localement une partie des émissions de gaz à effet de serre résiduelles. Ces actions de végétalisation permettront aussi de rendre le sol poreux pour absorber de l'eau, de développer la biodiversité, de réduire les îlots de chaleur, et d'influer sur la qualité de l'air.

Pilotage de l'action

Biodiversité en village (PPP&B)

5 communes pilotes qui font l'objet d'un accompagnement dans l'élaboration de projets d'aménagement : végétalisation du village (diagnostic écologique et paysager, végétalisation des espaces publics, ...) et création d'habitat pour la faune (plantation de haies, bandes herbées, ...)

Entretien et plantation de haies

La CCM&M est engagée depuis plusieurs années dans la plantation de haies sur son territoire (18 kms plantés de 2009 à 2020).

Guider les communes

L'accompagnement a pour but de proposer d'harmoniser des espaces verts et de classer les haies et arbres à protéger dans le PLUi. Ces actions pourraient créer ou renforcer des corridors écologiques. Le but est aussi de prendre en compte une gestion locale des déchets verts et les végétaux allergisants et favoriser les essences locales et diversifiées.

Plan de gestion différenciée des espaces publics

- 8 communes pilotes : Essey-et-Maizerais, Euvezin, Jouy-aux-Arches, Mamey, Novéant-sur-Moselle, Onville, Sponville, Thiaucourt-Regniéville
- Diagnostic : état des lieux des pratiques
- Préconisations : cahier technique d'entretien
- Formation des élus, des agents et sensibilisation des habitants



A2.2. Un territoire qui préserve sa biodiversité et ses ressources naturelles

Action 19 : Plan verger (PPP&B)



PORTEURS :

CC Mad & Moselle, les communes

PARTENAIRES : PNRL, CPIE MEUSE, Chambres d'agriculture de Moselle et de Meurthe et Moselle, APICOOOL, CENL, TORCOL

Objectif de l'action

Revaloriser les vergers en les restaurant et en créant des nouveaux

Pilotage de l'action

Enjeu de restauration (7 vergers communaux et intercommunaux)

SEICHEPREY, JAULNY, EUVEZIN, ESSEY-ET-MAIZERAIS, HAGEVILLE, MARS-LA-TOUR, BERNECOURT suivi et accompagnement, restructuration par la taille et replantation, animation écologique et culturelle des vergers, ...

Création de 5 nouveaux vergers communaux

WAVILLE, SAINT-JULIEN-LÈS-GORZE, NOVEANT-SUR-MOSELLE, MAMEY, SPONVILLE

Plantations communales "Hors verger"

MANDRES-AUX-4-TOURS, THIAUCOURT-REGNIEVILLE, BERNECOURT, DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE, ONVILLE, ANCY-DONROT, HAGEVILLE

Commandes pour les particuliers

Restauration de vergers privés, financement de fruitiers pour des vergers particuliers (environ 900 arbres), ...

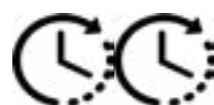
Formation à la taille des arbres

fruitiers et à la gestion durable du verger et valorisation des fruits (camion presseur)



A2.2. Un territoire qui préserve sa biodiversité et ses ressources naturelles

Action 20 : Maintien des prairies/ouverture du paysage (PPP&B)



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable – PPP&B, ONF, CRPF, privés, bûcherons, entreprises de scierie, riverains, habitants, touristes, chasseurs,...

PARTENAIRES : CENL, PNRL, CA 54/57, communes, ONF ...

Objectif de l'action

Augmenter le stockage carbone et préserver la biodiversité prairiale (cf PPP&B)

Pilotage de l'action

Trame thermophile

- Diagnostic foncier sur l'enjeu de maintien des prairies
- Proposition de leviers d'action pour leur préservation, conventionnement et expertise
- Préserver la Trame Thermophile : AMI Trame Verte et Bleue

Réflexion sur la forêt de demain suite de la Charte forestière du territoire (Val de Moselle 2008)

- Réunion publique, réseau d'acteurs
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et historique en forêt
- Rendre la forêt accueillante : mettre en cohérence les différents usages de la forêt (partage de la forêt)
- Rééquilibrer la place de l'espace boisé dans le paysage
- Préserver la forêt de la sécheresse
- Défrichement : réouverture d'espaces enfrichés, définition des besoins en fonctions de l'activité

Structures agroécologiques : prairies

- Diagnostics écologiques, paysagers, fonciers
- Plan d'action suite au diagnostic
- Conventionnements et expertise - Obligation Réelle Environnementale (OBRE), Bail Rural à Clause Environnementale (BRCE), Paiements pour Services Environnementaux.



A2.2. Un territoire qui préserve sa biodiversité et ses ressources naturelles

Action 21 : Préservation des mares et des zones humides



PORTEURS :

CC Mad & Moselle -

PARTENAIRES : SAGE, CENL, PNRL, agriculteurs et propriétaires fonciers

Objectif de l'action

Cartographie des mares : porter à connaissance de l'état des mares sur le territoire, sensibiliser sur l'importance d'un entretien des mares pour limiter le comblement, proposer aux communes la prise en charge d'une restauration des mares existantes

Réseaux de mares prioritaires : restaurer les mares identifiées en moyen ou mauvais état pour favoriser un état écologique favorable à la biodiversité et à l'usage, créer de nouvelles mares pour densifier les réseaux (objectifs de la Trame Bleue)

Pilotage de l'action

Réalisation d'un diagnostic sur les réseaux de mares sur la CCM&M (CENL) et études zones humides (PNRL)

Création et restauration de mares en fonction du diagnostic (objectif 30 mares)

Communes du réseau 1 (13 mares) : Essey-et-Maizerais, Saint Baussant, Pannes
 Communes du réseau 2 (7 mares) : Bernécourt, Hamonville, Mandes-aux-4-Tours
 Communes du réseau 3 (10 mares) : Mandes-aux-4-Tours, Beaumont

Evaluation du potentiel écologique des mares après travaux

Inventaire des espèces présentes et à enjeux

Réflexion sur les retenues collinaires avec les évolutions rapides constatées sur ces dernières périodes estivales, il serait opportun d'opérer une réflexion sur la gestion quantitative de l'eau

A2.3 Un territoire qui améliore sa qualité de l'air

Action 22 : Préservation des pollinisateurs (PPP&B)



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - – Service Développement Durable
 Communes du territoire

PARTENAIRES : APICOOOL, CPIE, FREDON

Objectif de l'action

Préserver les milieux et les pollinisateurs (cf PPP&B)

Pilotage de l'action

Inventaire simplifié des pollinisateurs dans le but de connaître l'état des populations d'abeilles sauvages – en cours

Information de la population locale – en cours

- Rédaction d'une note d'information "projet" : intégration des pollinisateurs par thématiques (vergers, pelouses calcaires, prairies, mares, etc)
- Sciences participatives : préservation des bourgades d'abeilles terricoles
- Information/communication : presses et notes d'information : fiches conseils pour participer à la préservation des abeilles sauvages

Création d'habitats favorables aux pollinisateurs

au travers des projets liés structures agroécologiques, gestion différenciée, création de gîtes, vergers, etc...

A2.3 Un territoire qui améliore sa qualité de l'air

Action 23 : Qualité de l'air intérieur



PORTEURS :

CC Mad&Moselle – Service Développement Durable – CEP & ambassadrice
 Développement Durable

PARTENAIRES : ADEME, ATMO Grand EST

Objectif de l'action

Améliorer les connaissances pour faciliter le changement de pratiques afin d'améliorer la qualité de l'air intérieure

Pilotage de l'action

Mesure de la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics

- Etude sur les bâtiments scolaires en priorité (via les outils du service CEP) : 10 capteurs disponibles
- Analyse des résultats
- Communiquer sur les résultats
- Passage à l'action pour améliorer la qualité de l'air intérieur

Réalisation d'une enquête

- Identifier les ménages équipés d'un foyer ouvert et évaluer le recours à ce mode de chauffage d'appoint
- Systèmes de chauffage au bois : développer les conseils, informer sur les garanties de performances à exiger

Communiquer sur les bonnes pratiques pour préserver la qualité de l'air intérieure et extérieure

- Mettre en place une campagne de communication sur la qualité de l'air intérieure et les bonnes pratiques à privilégier : ventilation, achat de matériaux, peintures



A2.3 Un territoire qui améliore sa qualité de l'air

Action 24 : Qualité de l'air extérieur



PORTEURS :

CC Mad&Moselle - Service Développement Durable – CEP & ambassadrice Développement Durable, Service Communication

PARTENAIRES : ADEME, ATMO Grand EST

Objectif de l'action

Améliorer les connaissances pour faciliter le changement de pratiques afin d'améliorer la qualité de l'air extérieure

Pilotage de l'action

Suivi de la qualité de l'air extérieure

- Via l'ATMO Grand EST

Mettre en place une campagne de communication sur la qualité de l'air extérieure et les bonnes pratiques à privilégier

- pas de brûlage des végétaux ou autres
- utilisation de foyers fermés
- entretien des appareils de chauffe (cheminés, poêles à bois, copeaux)
- ...

Alerte en cas de pic de pollution

- Communication sur le site internet et intramuros



A2.3 Un territoire qui améliore sa qualité de l'air

Action 25 : Etude sur la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE)



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable

PARTENAIRES : ATMO Grand Est

Objectif de l'action

L'objectif global est d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire en réduisant les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage de l'action

Etude ZFE obligatoire dans le cadre de l'appartenance au PPA des 3 Vallées

Les ZFE sont des territoires sur lesquels la circulation n'est pas autorisée, de manière permanente ou sur des plages horaires déterminées pour les véhicules les plus polluants. Leur objectif est d'améliorer la qualité de l'air des zones peuplées et congestionnées.

En France, les zones à faibles émissions reposent sur le système des vignettes Crit'Air. La vignette Crit'Air classe les véhicules en fonction de leurs rejets de polluants atmosphériques. Elle est obligatoire pour circuler dans les zones à faibles émissions mobilité instaurées par les collectivités.



A2.3 Un territoire qui améliore sa qualité de l'air

Action 26 : Définir une stratégie territoriale de séquestration carbone



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable

PARTENAIRES : ATMO Grand Est, Chambre d'agriculture 54, PNRL

Objectif de l'action

Augmenter le stockage carbone du territoire pour tendre vers la neutralité carbone

Pilotage de l'action

Mettre en place un observatoire local du stockage du carbone

1. Collecter les données sur l'évolution des zones naturelles, forestières, prairies, haies, jardins, etc.
2. Réaliser une enquête « acteurs » pour compléter les données sur l'évolution des surfaces et des modes de gestion
3. Concevoir une base de données et documentaire pour pouvoir suivre dans le temps l'évolution de ces espaces.
4. Réaliser un travail cartographique pour illustrer ces éléments sous la forme d'un observatoire

Affiner la connaissance des enjeux locaux de stockage du carbone

1. Réaliser une étude approfondie des potentiels de stockage carbone et des espaces, conditions et essences locales les plus favorables à la captation du CO2
2. Accompagner les agriculteurs dans les démarches de changement de pratiques agricoles permettant l'augmentation du potentiel de stockage (agroécologie, préservation des zones humides, ...) et communiquer autour de ces pratiques
3. Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire à la préservation et au développement des espaces remarquables de stockage de carbone
4. Veiller à bien prendre en compte dans le PLUi la protection des espaces stockant du carbone



A3.1 Une agriculture et une alimentation durable

Action 27 : Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique



PORTEURS :

Démarches initiées sur le territoire en lien avec la qualité de l'eau du Rupt-de-Mad et du Lac de Madine : SPL Madine-Chambley / Agri'mieux / Contrat Mad in l'Eau Reine / SERM (syndicat des eaux de la région messine)

PARTENAIRES : Chambre d'agriculture 54 / SERM / VEOLIA / Agence de l'Eau Rhin-Meuse / La conserverie locale / SPL Madine – Chambley / Chambre d'agriculture 55 / Parc Naturel Régional de Lorraine / SAGE Rupt-de-Mad Esch Trey / CCM&M / Metz Métropole / CC Côtes de Meuse Woèvre

Objectif de l'action

Il est nécessaire d'étudier l'adaptation des cultures agricoles à cette transformation du climat, préserver la ressource en eau et lutter contre les espèces invasives

Pilotage de l'action

Etude sur l'impact du changement climatique sur les activités agricoles (Agri'mieux)

- Recensement des impacts
- Diffuser les informations et bonnes pratiques à adopter (supports de communication : ex : notes techniques)
- Aider les agriculteurs du territoire à s'y adapter en :
 - Privilégiant les cultures qui s'adaptent aux conditions climatiques et les cultures peu gourmandes en eau
 - Offrant des animations auprès des agriculteurs telles que des réunions techniques sur terrain : ex : réunion sur la fertilité des sols et les couverts végétaux

Encourager les cultures HVE, bio, etc

- Marque valeur Parc
- Études structuration de filières agricoles BNI : ex : structuration de 2-3 filières ayant un intérêt dans la préservation de la ressource en eau et étant viables pour les exploitations agricoles + (diffusion d'informations liées à la qualité de l'eau du Rupt-de-Mad et notamment des taux de nitrate dans l'eau)

Mad in l'Eau Reine : contrat de territoire

Exemples : recherche durant l'été 2021 des vergers abandonnés, utilisation des fruits pour faire de la compotes, confitures, bocaux avec SNI



A3.1 Une agriculture et une alimentation durable

Action 28 : Favoriser le développement de filières locales de transformation alimentaire



PORTEURS :

PETR Val et Cœur de Lorraine

PARTENAIRES : Service économie & agriculture
 Chambre d'agriculture 54 et 55

Objectif de l'action

Perdurer et encourager la dynamique locale

Pilotage de l'action

PETR Val & Cœur de Lorraine se développent sur les outils de transformation agricole

- Création, reprise, développement d'ateliers de transformation : projet de création d'un outil de transformation « mobile » pour accompagner la transformation des producteurs locaux et faciliter sa réalisation au plus près du territoire

Promouvoir la visibilité des professionnels de l'agroalimentaire

- Développement de systèmes logistiques visant à faire le lien entre producteurs et transformateurs : mise en place de plateformes collaboratives, de service de transports
 - Actions à l'attention des professionnels de l'agroalimentaire afin de leur faire découvrir les produits agricoles locaux : actions de formation, de communication, d'information



A3.1 Une agriculture et une alimentation durable

Action 29 : Tendre vers une alimentation durable et locale



PORTEURS :

PAT : PETR Val de Lorraine, Chambres d'Agriculture 54 et 57, CD 57

Une restauration collective : CC Mad & Moselle - Services Petite Enfance & Péri-scolaire et Finance & Marché public

Valoriser les productions locales : PETR Val de Lorraine et Service économie & agriculture

PARTENAIRES : PETR Val de Lorraine, CAMEL, LER, ALEC 57, ALEC 54

Objectif de l'action

Permettre à tous les habitants du territoire d'avoir accès à une alimentation saine, durable, sûre, dans des conditions acceptables et contribuer à la structuration de circuits de proximité entre les producteurs et les consommateurs.

Soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation en faveur d'une évolution des comportements alimentaires, en renforçant la lisibilité du lien entre « alimentation, climat et santé »

Pilotage de l'action

Programme Alimentaire territorial pour concilier les enjeux alimentaires, agricoles et environnementaux

- Sensibiliser les acheteurs aux circuits courts alimentaires pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et pour soutenir les producteurs locaux
 - Accompagner les exploitants agricoles à diversifier leurs débouchés vers des circuits courts de transformation et de vente

Une restauration collective durable

- Cantine pour les périscolaires et la crèche : proposer des produits locaux et bio et au moins un repas végétarien par semaine
 - Restauration pour les grandes animations/rencontres : favoriser les buffets locaux et responsables (produits locaux et/ou bio, utilisation de vaisselle réutilisable, diminution de la part de produits carnés, ...)

Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation de circuits-courts ainsi que l'offre de commerces de proximité dans les communes

- Développer les points de vente de produits locaux :
 - Favoriser l'agriculture raisonnée (labellisée, bio, AOC, VDQS, ...) et les circuits courts

A3.1 Une agriculture et une alimentation durable

Action 30 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Economie & Agriculture, Service Développement Durable – Animation, Déchets

PARTENAIRES : Producteurs locaux, commerçants, SNI et autres partenaires

Objectif de l'action

Il s'agit de réduire le volume des invendus et de valoriser les restes issus de la restauration collective et des ménages.

Pilotage de l'action

Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Etude sur les restes alimentaires de la restauration collective, des ménages, des entreprises de transformation alimentaire, des établissements publics (inclus dans l'étude sur les biodéchets) - en cours

Sensibilisations des ménages et du grand public

- Des ateliers à destination du grand public : « partage ton frigo », animation à Thiaucourt avec les invendus du Carrefour : conserve (conserverie de Metz), soupe (SNI)
- Sensibilisation lors de la distribution des composteurs individuelles (objectif de 20% des foyers du territoire d'ici 2024)

Sensibilisation des agents de périscolaire et les enfants au gaspillage alimentaire

- Sensibilisation dans les lieux publics (périscolaires)
- Sensibilisation dans les écoles et collège
- Valoriser les restes alimentaires dans la restauration collective

Accompagner les restaurateurs et sensibiliser pour avoir des gourmets bag d'ici fin 2024

Mise en place de tutos pour valoriser les « restes » alimentaires, partage de recettes en ligne réalisées par des habitants : plateforme « Je consomme Val de Lorraine » : livre de recette du Val de Lorraine (antigaspi, zéro-déchets, bio...)

A3.2 Une amélioration continue de la gestion des déchets sur le territoire

Action 31 : Sensibilisation à limiter l'impact global de notre consommation et de nos modes de vie



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service économie, Service Développement Durable - Animation

PARTENAIRES : CCI, CMA (éco-défis), Maison du département Val de Lorraine (économie solidaire), associations du territoire (Confluence Mad et Moselle)

Objectif de l'action

Préserver nos ressources, partager et donner lorsque cela peut être utile à un autre acteur

Pilotage de l'action

Bennes réemploi

- Les usagers, sous contrôle des gardiens des déchèteries y déposent tous les objets pouvant encore servir.
- Une collecte toutes les semaines est prévue par l'association SNI.
- Ces objets sont par la suite redonnés ou revendus à moindre coût

→ **Le but est de réduire la quantité de déchets réutilisables qui se retrouvent dans la benne tout-venant, mais également de sensibiliser les usagers à l'importance du réemploi.**

Economie du partage

- Mise à disposition de matériels (broyeurs) en déchetterie à raison de 8 jours par an soit 56h par an (soit 101 tonnes de gisements par an)
- Broyeur mutualisé avec la brigade verte

Penser à la réparation quand un équipement tombe en panne

- Communication et sensibilisation
- Listing des réparateurs
- Organisation d'ateliers de réparation/mise en ligne de tutos
- Réalisation d'une convention avec l'association SNI (Solidarités Nationales et Internationales) ainsi que des modalités pratiques, mais également réaliser des ateliers sur ce thème et accompagner les usagers dans le geste de réemploi. (PLPDMA)

Implantation d'une ressourcerie, "repair café" (étude réalisée en 2013) mais pas viable

A3.2 Une amélioration continue de la gestion des déchets sur le territoire

Action 32 : Sensibilisation à la réduction des déchets/réduction continue des déchets sur le territoire



PORTEURS :

CC Mad & Moselle

PARTENAIRES : Pas de partenaire identifié

Objectif de l'action

Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 → Intervenir dans un maximum de classes des écoles primaires et du collège pour permettre de sensibiliser le plus grand nombre d'enfants, créer un réseau d'éco délégué mais également diminuer les DMA (déchet ménagers et assimilés)

Pilotage de l'action

Sensibilisation à la prévention des déchets pour les scolaires (PLPDMA)

- Continuer et faire évoluer les interventions déjà proposées
- A l'aide de différents partenaires, proposer et réaliser des ateliers thématiques en lien avec la prévention des déchets (gaspillage alimentaire, vers le zéro-déchets, compostage) mais également en participant à des manifestations locales
- Créer de nouveaux outils de communications

Sensibilisation aux gestes quotidien pour la lutte contre les déchets « plastiques »

- Loi AGEC (jusqu'en 2025/2030) Bannir les produits « jetables » (lingettes, couverts, sacs ou bouteilles d'eau en plastique...) qui ne sont utilisés qu'une fois avant d'être jetés.
- Choisir les articles les moins emballés
- Promouvoir les emballages réutilisables : tissus, sac vrac, etc
- Atelier zéro déchet : shampoing & savon solides, déodorant, sac, ...
- Récupération du « gros » plastique en déchetterie

A3.2 Une amélioration continue de la gestion des déchets sur le territoire

Action 33 : Augmenter la valorisation des déchets



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable – Animation, Gestion des déchets

PARTENAIRES : Biodéchets : Partenaires mobilisés Bureau d'étude AUSTRAL, guides composteurs, les élus, les communes, les associations.

Objectif de l'action

Biodéchets :

Le but est de réduire de 15kg/hab/an la quantité de biodéchets se trouvant dans les ordures ménagères, en proposant à tous les foyers disposant d'un jardin une solution d'élimination de leurs biodéchets.

Valorisation en déchèterie :

Les déchets apportés en déchèterie sont un flux important avec une prédominance pour les encombrants, ainsi la loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaire) a pour objectif l'augmentation du taux de valorisation matière de 60% en 2030 et un taux d'enfouissement inférieur à 10 % des DMA (déchets ménagers assimilés).

Pilotage de l'action

Amélioration continue de la gestion des déchets sur le territoire/Augmenter la valorisation des déchets (rèf. TZG)

- Trier l'ensemble de ses déchets (extension de la consigne de tri)
- Valorisation des déchets apportés en déchetterie - Calendrier mise en place de la benne temporaire « artisan » en juin 2021, étude de faisabilité à partir de juin 2021 pour une mise en place des nouvelles filières au 1er trimestre 2022.
- Réaliser une étude préalable de faisabilité pour les différents flux et ainsi trouver les prestataires concernés, mettre en place les différentes filières et former les agents du service

Promotion et valorisation des biodéchets

- Relancer la vente de bacs de compostage et rééditer la fiche "comment on fait un bon compostage"
- Encourager le compostage
- Sensibiliser les habitants au compostage et distribuer du compost aux habitants : actions à perdurer dans le 54
- Création d'une équipe guide composteur 57
- Distribution de compost en déchèterie
- Point d'apport volontaire pour les autres 50% de la population (cf. action n°34)

A3.2 Une amélioration continue de la gestion des déchets sur le territoire

Action 34 : Optimisation des collectes des déchets



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable – Animation, Gestion des déchets

PARTENAIRES : Bureau d'étude AUSTRAL, guides composteurs, élus, communes, associations

Objectif de l'action

Le but est de réduire de 30kg/hab/an la quantité de biodéchets se trouvant dans les ordures ménagères résiduelles en sensibilisant à la prévention des déchets.

Pilotage de l'action

Réflexion passage de la collecte tous les 15 jours (pour le 1er janvier 2024)

- OMR tous les 15 jours car possible car collecte parallèle des biodéchets
- Passage en C1 des sacs jaunes (C0,5)

Mise en place d'une collecte en point d'apport volontaire pour les biodéchets

- dans un premier temps les modalités de mise en place seront étudiées, et les PAV choisis seront installés (93 abris-conteneurs) – fin 2023 collectés toutes les semaines
- des nouveaux outils de communication et des sensibilisations seront réalisés.

A3.3 Une économie respectueuse de l'environnement



Action 35 : Promotion du tourisme à vélo (cf. axe 1 action 10 + plan de mobilité)



PORTEURS :

Fiche action n°10 : labels vélo : Le PETR en Meurthe-et-Moselle et Moselle Attractivité en Moselle

Fiche action n°11 – Évènements fédérateurs autour du vélo : CCM&M, Communes, Acteurs locaux

Fiche action n°3 – Maison éclusière d'Arnaville : CCM&M – Pôle tourisme/économie

PARTENAIRES : Fiche action n°10 – Acquisitions de labels vélo (tourisme) : PETR Val de Lorraine, Office de tourisme PAM, Inspire Metz

Fiche action n°11 – Évènements fédérateurs autour du vélo : Associations, clubs de sports

Fiche action n°3 – Maison éclusière d'Arnaville : MATEC, PETR, CAUE 54

Objectif de l'action

Structurer et développer la pratique du vélo, tout en valorisant notre territoire, en organisant ou en faisant la promotion d'évènements à destination du grand public. Au terme de la mise en place de l'ensemble des actions du plan vélo, la CC Mad & Moselle pourra alors prétendre à candidater à l'obtention du label « Territoire Vélo ».

Pilotage de l'action

Fiche action n°10 – Acquisitions de labels vélo (tourisme)

- Informer les acteurs touristiques de l'existence de ce label
- Réaliser leurs accompagnements techniques et financiers pour les demandes de labellisations des hébergeurs

Fiche action n°11 – Évènements fédérateurs autour du vélo

- Réaliser un diagnostic de l'existant : évènements, activités, clubs/associations, potentiels
- Single Track en septembre 2022 à reproduire tous les ans
- Développer l'offre d'itinérance en connectant le territoire (vélo) : Voir Axe 1, fiche action n°12 - réalisé
- Harmonisation de l'entretien des sentiers de randonnées, avec redéfinition des circuits d'intérêt intercommunal – réalisé

Fiche action n°3 – Requalification de la maison éclusière d'Arnaville

Valorisation de la pratique du vélo au travers d'un projet de réhabilitation de la maison éclusière d'Arnaville située à proximité immédiate de la véloroute « La Voie Bleue : La Moselle Saône à vélo ». Cette réhabilitation vise à permettre l'implantation et la structuration d'une offre de services multimodale regroupant une petite restauration, une buvette, de la promotion territoriale, de la réparation et location de vélo ainsi que des activités de loisirs et pleine nature.



A3.3 Une économie respectueuse de l'environnement

Action 36 : Relier le développement touristique du territoire aux enjeux climat-air-énergie



PORTEURS :

CC Mad&Moselle

PARTENAIRES : PETR Val de Lorraine, Moselle Attractivité , Meurthe-et-Moselle Tourisme

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de pérenniser le tourisme de proximité tout en privilégiant les activités de loisirs qui ont un faible impact carbone.

Pilotage de l'action

Promotion des activités touristiques en faveur du développement durable auprès du public

Il n'y a pas d'office de tourisme sur le territoire mais la collectivité contractualise avec MOSL Attractivité pour relayer des informations sur le territoire : *valorisation des actions de la Communauté de Communes Mad & Moselle et promotion des différents travaux comme la V50 (valoriser sur le site web + relais des manifestations du territoire).*

Soutenir le tourisme et les activités vertes de loisir de proximité

- Sensibiliser les hébergeurs sur les possibilités d'accueil écotouristiques
- Développer un réseau de Greeters - en cours
- Guide sur les activités de proximité (randonnée, cyclisme, etc)
- Guide sur les producteurs et restaurateurs locaux - réalisé
- Guide sur les solutions d'hébergements locaux - réalisé

Toutes ces actions s'inscrivent dans l'émergence des points d'informations touristiques (PIT) qui seront déployés dans les espaces France services de la CC (Ancy-Dornot et Thiaucourt). Ces derniers ont vocation à apporter un accompagnement de premier niveau à destination des acteurs touristiques de la CCM&M. S'agissant des touristes et usagers, les PIT leurs permettront d'avoir une meilleure vision globale de l'offre touristique du territoire (hébergements, restauration, activités, points d'intérêts...).



A3.3 Une économie respectueuse de l'environnement

Action 37 : Mobiliser et accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de transitions énergétiques et écologiques



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service économie, Service Développement Durable

PARTENAIRES : CCI, ADEME, CMA, Région Grand Est, LORR'UP, Moselle Attractivité

Objectif de l'action

Pour engager ces acteurs dans la transition énergétique et l'action climatique, cette action vise à valoriser les initiatives existantes, mesurer les impacts de ces acteurs et les mobiliser pour engager des actions, en interne ou en réseau (économie circulaire) pour être plus vertueux mais aussi faire des économies d'énergie

Pilotage de l'action

Mobiliser les associations de commerçants autour des thématiques du plan climat

- animer un « défi carbone » avec les entreprises du territoire,
- contacter et sensibiliser les entreprises locales,
- animation d'un « Club Climat » ou « club Développement durable » pour les responsables d'entreprise via des « Petits déjeuners thématiques » ;
- mise en place d'une lettre d'information avec des « bonnes pratiques »
- sensibiliser via des lettres d'informations, etc

Accompagner les entreprises dans des diagnostics énergétiques et dans la mise en œuvre d'actions

- diagnostics de flux/audit énergétique
- encourager la rénovation énergétique
- communiquer auprès des entreprises sur les dispositifs existants
- sensibiliser sur les bonnes pratiques énergétiques des entreprises

Proposer un accompagnement financier sur les dispositifs disponibles le cas échéant : amélioration du règlement d'aides directes aux entreprises : ajout de travaux énergétiques avec la nécessité de procéder à la réalisation d'un audit pour bénéficier d'une subvention sur un bouquet de travaux (réflexion en cours). Ce dispositif bénéficie déjà un « Bonus » développement durable permettant à une entreprise respectant les critères énoncés d'avoir une revalorisation de sa subvention -

Mobiliser et accompagner les commerçants autour de l'opération « éco-défis »

- En partenariat avec la CMA, l'artisan choisit 3 éco-défis parmi plusieurs thématiques : eau, déchet, mobilité, énergie...
- L'artisan/commerçant a 3 mois pour réaliser ses défis
- Lauréat et labels
- Gain financier grâce aux économies réalisées

AXE 3

AXE 4



A3.3 Une économie respectueuse de l'environnement

Action 38 : Favoriser l'économie circulaire



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Economie et agriculture, Service Développement Durable, Lorr'Up, Moselle Attractivité

PARTENAIRES : ADEME, CCI, Région Grand Est

Objectif de l'action

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) a pour objectif de réduire l'impact environnemental des acteurs entrepreneurs du territoire en développant des synergies entre ces derniers (mutualisation de moyens, de services, d'infrastructures, de ressources, synergies de substitution, recyclage ou réemploi des déchets).

Pilotage de l'action

Etude sur les potentiels d'écologie industrielle territoriale sur la CC

- Identification de synergies interentreprises,
- Identification des potentiels de récupération de chaleur fatale et de son potentiel usage : réseau de chaleur, chauffage de serres agricoles, ...
- Mise en place d'actions

A4.1 : Pilotage, suivi et évaluation du PCAET

Action 39 : Evaluer la mise en œuvre du PCAET



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable

PARTENAIRES : ATMO Grand Est, Région Grand Est

Objectif de l'action

Cette action a pour but de mettre en place un dispositif permettant de suivre et d'évaluer le plan climat sur toute sa durée (soit 6 ans).

Une évaluation annuelle pour dynamiser la mise en œuvre du PCAET et répondre aux ambitions identifiées tout en observant et en suivant les données climat-air-énergie du territoire.

Pilotage de l'action

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation annuel de la mise en œuvre du PCAET

- Choix des indicateurs de suivi,
- Construction du plan de mobilisation des acteurs et services dans le suivi du programme
- Processus de restitution à destination des élus, des acteurs du territoire

Étudier les données énergie-climat au niveau du territoire de la Communauté de Communes : consommation d'énergie, production d'énergie à partir d'énergies renouvelables, émissions de GES, de polluants atmosphériques, ...



A4.2 Mobilisation de tous les acteurs du territoire en faveur de la transition

Action 40 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation sur les enjeux du PCAET



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable - Animation

PARTENAIRES : CPIE, APICOOL, LER

Objectif de l'action

Sensibiliser les acteurs du territoire

Pilotage de l'action

Sensibiliser les scolaires à la protection de l'environnement

- Éduquer les écoliers aux économies d'énergies et accompagner les établissements scolaires à réduire leurs consommations d'énergie, la réduction des déchets, la biodiversité, les pollinisateurs, ...
- Découverte du milieu aquatique, de la haie, de la Trame Verte et Bleue, de la biodiversité, des vergers, ...
- Proposer des animations aux collèges (ex : SVT compostage, jardin), bus de la transition, ...

Sensibiliser le grand public, les acteurs socioprofessionnels au développement durable

- Poursuivre les ateliers mensuels avec les espaces info-énergies
- Proposer de nouveaux ateliers sur le développement durable : bus de la transition, découverte des mares, chantiers participatifs (5 villages pilotes), jardins, pollinisateurs, ...

A4.2 Mobilisation de tous les acteurs du territoire en faveur de la transition

Action 41 : Susciter et accompagner les changements d'habitude



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable

PARTENAIRES : ADEME, <https://communication-responsable.ademe.fr/eco-evenement>

Objectif de l'action

Diminuer les pollutions engendrées par l'organisation d'événements sur le territoire.

Pilotage de l'action

Actions existantes

- Prêt d'éco-cup pour les événements par la CC Mad et Moselle : la Communauté de communes prête des verres consignés et réutilisables pour les événements du territoire afin de limiter les déchets plastiques.

Nouvelles actions

- Charte éco-événement : proposer aux événements subventionnés par la CC M&M ou les communes de signer une charte d'éco-engagement de l'événement. La charte s'accompagnerait de conseils et contacts utiles pour gérer l'événement de manière responsable.
- Mise en place d'une méthode pour calculer l'empreinte "environnementale" des événements



A4.2 Mobilisation de tous les acteurs du territoire en faveur de la transition

Action 42 : Inciter les acteurs aux éco-gestes



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable - Animation

PARTENAIRES : GECLER, DECLICS

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est d'impliquer tous les acteurs de la Communauté de Communes Mad & Moselle à agir pour le climat. Il s'agit de réduire ensemble nos consommations d'énergie avec des actions concrètes, qui puissent être partagées ludiquement

Pilotage de l'action

- Publication d'écogestes sur le site internet de la Communauté de Communes à partir d'octobre 2022 (2 fois/mois)
- Création de guides "éco-habitant" adaptés : enfants, adolescents et adultes
- Promotion des défis Déclics pour les familles



A4.3 Plan de sobriété énergétique, numérique et éco-exemplarité

Action 43 : Communication et sensibilisation des agents et élus sur la sobriété énergétique



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Groupe de travail agents CC Mad & Moselle

PARTENAIRES : Tous les agents, LER (formations), et autres partenaires environnementaux

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est la mise en place d'une démarche d'éco responsabilité à la fois globale et adaptée à chacun des services au sein de l'EPCI déclinable à l'échelle des communes. Il s'agit de tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de la CC dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire

Pilotage de l'action

Communiquer en interne (CC M&M et communes) sur la démarche, les ambitions et les objectifs du PCAET

Créer un guide de l'éco-agent et le mettre à disposition des agents de la CC M&M et des communes

Organisation annuelle d'un concours "éco-défis" : mobilité, énergie et déchet pour les agents et Elus de la Communauté de Communes

Formations pour les agents et des Elus sur les enjeux climat-air-énergie (minis conférences thématiques) : eau, biodiversité, énergie, mobilité, qualité de l'air, etc



A4.3 Plan de sobriété énergétique, numérique et éco-exemplarité

Action 44 : Communication et sensibilisation des agents et élus sur la sobriété numérique



PORTEURS :

Mise en place d'un plan de sobriété numérique : conseillère numérique

PARTENAIRES : Ensemble des agents de la collectivité et les Elus

Objectif de l'action

Il s'agit de poursuivre la dématérialisation des procédures tout en prenant en compte l'empreinte carbone des projets numériques.

Il s'agit donc de prendre en compte la gestion des matériels informatiques, des usages ou encore du recyclage des déchets dans une logique de bonne gouvernance de l'information numérique.

Pilotage de l'action

Mettre en place des pratiques numériques éthiques et responsables

- Communication quant aux gestes quotidiens de pratiques numériques éthiques et responsable : affiches/poster, lettres d'information, ...
- Journée du numérique sobre/responsable : organiser régulièrement une journée de sensibilisation en interne et tout public sur les bonnes pratiques
- Formation sur les outils numériques : TEAMS, boîtes mails, serveur, interstis, ...
- Adopter les bonnes pratiques pour les mails, mode sombre, moteur de recherche éco-responsable, l'usage des imprimantes, ...
- Optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommations : logiciels internes et matériels
- Site internet écoconçu : réduction de son empreinte écologique
- Teams : application continuellement ouverte
- Outlook : archivage des mails/vider la corbeille/signature de mail
- Serveur : gestion à distance du parc informatique



A4.3 Plan de sobriété énergétique, numérique et éco-exemplarité

Action 45 : Eco-exemplarité de la Communauté de Communes



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service finance - Marché public

PARTENAIRES : Ademe, Région Grand Est

Objectif de l'action

Cette action vise à systématiser l'intégration de critères environnementaux dans les achats réalisés par la collectivité et de développer un outil permettant aux communes de pouvoir faire de même

Pilotage de l'action

Achats ayant pour finalité la réduction des consommations énergétiques

- Parc informatique éco-responsable : limiter les ordinateurs fixes, engager des achats reconditionnés, allonger le cycle de renouvellement, ...
- Parc téléphonique éco-responsable : achat de téléphone reconditionné, réflexion autour du Fairphone
- Ecrans : réflexion sur le double-écrans et sur la classe énergétique des écrans
- Achat de thermomètres
- Achat de multiprises
- Achat de chargeurs solaires
- ...

Étendre la démarche d'achat éco-responsable à tous les services

Cette démarche d'achat vise à recourir à des approvisionnements (produits et prestations) plus respectueux de l'environnement. Il s'agit ainsi de prendre en compte des critères environnementaux dans l'ensemble des commandes passées pour tous les services.

Il sera proposé d'ajouter une note sur le respect de l'environnement dans les marchés passés par exemple.

A4.3 Plan de sobriété énergétique, numérique et éco-exemplarité

Action 46 : Études et calculs d'impact carbone de l'intercommunalité



PORTEURS :

CC Mad & Moselle - Service Développement Durable – Energie, Service Finance, Service Ressources Humaines

PARTENAIRES : ADEME, I4CE

Objectif de l'action

Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de la Communauté de Communes Mad et Moselle dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire

Pilotage de l'action

Étude sur l'impact de la mise en place du télétravail sur les émissions de CO2

- Inventaire du personnel de la CC effectuant de télétravail
- Calcul des kilomètres non effectués grâce au télétravail
- Calcul des impacts en termes d'émissions de CO2
- Note ludique à destination du public

Étude climat du budget de la collectivité (méthode I4CE)

- Analyse de chaque ligne budgétaire et l'évaluer en fonction de son impact sur les émissions de CO2
 Il s'agit alors d'analyser le budget afin d'identifier les effets sur le climat et ainsi nourrir les discussions annuelles lors de la construction et du vote du budget.



A4.3 Plan de sobriété énergétique, numérique et éco-exemplarité

Action 47 : Plan de gestion durable du patrimoine public



PORTEUR :

CC Mad & Moselle

PARTENAIRES : Suivi des consommations énergétiques : ADEME, AMORCE, Banque des Territoire

Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux : ADEME, Région Grand EST, FEADER, Département de Moselle et Meurthe-et-Moselle, ...

Réduction des consommations énergétiques de l'EP sur les zones d'activité : UEM, entreprises des zones d'activités

Objectif de l'action

Cette action a un objectif double, celui de diminuer les consommations d'électricité et donc les dépenses énergétiques, mais aussi de limiter les impacts sur la biodiversité.

Pilotage de l'action

Suivi des consommations énergétiques des bâtiments intercommunaux, des véhicules et de l'éclairage public

- Réaliser un inventaire et une analyse du patrimoine bâti
- Etablir un bilan sur 3 ans d'historique de factures et prévoir une visite de chaque bâtiment
- Identification de l'ensemble des compteurs
- Etablir un plan d'action dans les projets de construction, de rénovation et de production d'énergie renouvelable
- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés pour la rénovation et la construction
- Sensibiliser et former les élus, agents et usagers des bâtiments

Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux

- Réalisation d'audits énergétiques sur deux bâtiments communaux (bureaux des agents à Thiaucourt et l'auberge à Flirey)
- Travaux de rénovation: des bureaux à Ancy, des bureaux à Thiaucourt, de l'auberge de Flirey

Réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public sur les zones d'activité

- Étude sur l'éclairage public de la zone Actisud :
- Extinction nocturne et remplacement des luminaires énergivores pas des LED
- Réflexion sur les autres zones d'activité
- ZAC Thiaucourt : réflexion sur l'extinction nocturne
- ZAC Novéant : réflexion sur la future extinction nocturne